

Image not found or type unknown



Peut-on refuser de livrer un bien ou de fournir un service tant que l'on n'a pas été payé ?

Fiche pratique publié le **29/04/2012**, vu **1011 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

En cas de retard de paiement, le créancier peut décider de retarder l'exécution du contrat jusqu'au paiement du prix demandé. On dit qu'il invoque alors l'exception d'inexécution.

Lire la suite : http://assistant-juridique.fr/refuser_executer_contrat_impaye.jsp